

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 décembre 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ D'ORGANISER DES VOYAGES D'ACHAT PAR AVION EN VUE DE RÉDUIRE NOTRE DÉFICIT COMMERCIAL AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Il faut que les acheteurs américains puissent voir sur place nos produits canadiens, si nous voulons augmenter sensiblement nos ventes sur ce très important marché et commencer à réduire notre déficit commercial annuel de 12.5 milliards à l'égard des produits finis, ceux qui créent des emplois. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que la Chambre charge le ministre du Commerce d'organiser immédiatement des voyages d'achat par avion à l'intention des négociants des grands centres de commerce des États-Unis afin de les emmener voir nos produits exposés dans les grandes foires commerciales à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver ainsi que notre outillage lourd dans les usines où il est fabriqué un peu partout au Canada.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'OPPORTUNITÉ D'ENTAMER DES DISCUSSIONS AVEC LES ORGANISMES AGRICOLES AFIN DE RÉDUIRE LA POLLUTION IMPUTABLE AUX FERTILISANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que, selon certaines études récentes, les agriculteurs comptent malheureusement parmi nos derniers plus importants pollueurs au Canada dans la région inférieure des Grands lacs, je propose, appuyé par le député de New Westminster (M. Leggart):

Que le ministre d'État (environnement) entame des discussions avec tous les organismes agricoles pour tenter de remédier à cette grave situation et réduire la pollution imputable aux phosphates, aux nitrates et au chlorure de potassium sans causer le moindre préjudice aux revenus agricoles.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES GRANDES ROUTES

LA CONSTRUCTION D'UN VIADUC À WINNIPEG (MAN.)—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'il saute aux yeux que la ville de Winnipeg a besoin de construire le viaduc Sherbrooke-McGregor, et vu que M^{me} Anne Steen de Winnipeg-Nord a exposé l'urgence de ces travaux au ministre des Transports dans un télégramme que le ministre a reçu cette semaine, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le ministre des Transports passe outre à l'avis du libéral solitaire Lloyd Axworthy et qu'il rétablisse la subvention de quatre millions de dollars que le gouvernement fédéral avait promise pour la construction de ce viaduc absolument essentiel à Winnipeg de sorte que les travaux puissent commencer immédiatement.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA REMISE DE LA TAXE DE VENTE SUR LES AUTOMOBILES EN STOCK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question très urgente, notamment le cadeau de 60 millions de dollars que se fait le gouvernement fédéral aux dépens des détaillants d'automobiles du Canada à qui il a refusé de rembourser la réduction de 3 p. 100 de la taxe de 12 p. 100 qu'ils doivent payer sur la vente des véhicules qu'ils ont en stock ou qu'ils ont achetés, mais dont ils n'ont pas encore pris livraison.

Je propose donc, avec l'appui du député de Okanagan Boundary (M. Whittaker):

Que le gouvernement révise sa position et négocie avec les fabricants d'automobiles aux fins de diviser cette perte en trois parties égales, l'une lui revenant et les deux autres étant assumées respectivement par les fabricants et par les détaillants, et que le gouvernement et les fabricants remboursent leurs deux tiers aux détaillants en leur faisant crédit de leurs dettes jusqu'à concurrence d'une somme égale à ce remboursement.